

Mairie de Saint GERMAIN des PRES
Canton : EXCIDEUIL
Arrondissement : PERIGUEUX
Département : DORDOGNE

CONSEIL MUNICIPAL 13 avril 2018

Nombre de conseillers
En exercice : 14
Présents : 11
Votants : 11+2 procuration

L'an deux mil dix huit
Le 13 Avril à 20h30
Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Germain des Prés
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,
sous la présidence de VALENTIN Jean-Pierre, Maire

Présents : MM. DUPUY. VALENTIN. REY. TEILLET.MOREAU.
TEILLET. MILLION. FARAND. JOUFFRE. GIRY.

Absents excusés : Mme MASSIAS. Mrs REBEYROL et
ESCLAVARD .
Procurations ont été données à Mr VALENTIN et à Mme JOUFFRE

Secrétaire de séance : Mme GIRY Carine

Début de séance : 20H40

ORDRE DU JOUR :

- **Taxes locales**
- **Sécurisation bourg centre**
- **Budget primitif 2018**
- **Subvention associations**
- **Sde 24**
- **Questions diverses**

1) Vote des taxes locales

Monsieur le maire propose d'augmenter les taxes locales de 1%. Soit pour 2018

- Taxe d'habitation : 11.62€
- Taxe foncière non bâtie : 17.68%
- Taxe foncière bâtie : 81.81%

Après en avoir délibéré, les membres présent à l'unanimité accepte cette proposition

2) Aménagement centre bourg
Un devis a été établi par l'ATD (agence Technique Départementale) pour un montant de 62 640€ TTC.

La Communauté de Communes prendrait à sa charge 31 320€ TTC et la commune 31 320€ TTC.

Après en avoir délibéré, les membres présents du conseil municipal accepte à l'unanimité cette proposition et l'inscrive au budget primitif 2018.

- 3) Budget primitif 2018
- Dépenses de fonctionnement : 521 444.96€
 - Recettes de fonctionnement : 521 444.96€
 - Dépenses d'investissement : 226 653.06€
 - Recettes d'investissement : 226 653.06€

Budget voté à l'unanimité

- 4) Subventions associations 2018
- Sté communale de chasse 500€
 - Chasseurs de sangliers 150€
 - FOPAC 200€
 - La Croix Rouge 150€
 - Protection civile 150€
 - Groupe Folklorique 400€
 - Gymnastique Volontaire 200€
 - Restos du cœur 200€
 - Les Amis de la Loue 100€
 - Comité Associatif Germinois 850€
 - XV Haut Périgord 150€
 - FNATH 100€

Votées à l'unanimité

- 5) Montant de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité

Monsieur le maire fait d'un courrier du SDE24 mentionnant qu'il faut revaloriser les formules de calcul pour l'année 2018 ;soit un taux pour 2018 de 32.54%. Cette redevance concerne les réseaux publics de transport et de distribution d'énergie électrique.

Toutes le communes dont la population est inférieure ou égale à 2000 habitants doivent établir un titre de recette d'un montant de 203€ et l'adresser à ENEDIS.

Accepté à l'unanimité.

- 6) Questions diverses

Monsieur le maire fait part qu'il a signé un contrat de mission temporaire concernant Madame DESVEAUX Isabelle à compter du 30 Avril 2018 au 31 Août 2018.

Il a également fait part qu'il avait signé une convention pour faire passer le CACES nacelle à Mr JAVANAUD Philippe.

Monsieur le maire propose de faire un repas en fin d'année pour nos aînés. La tranche d'âge retenue serait à partir de 70 ans.

Fin de la séance à 22h15